

TRAVAUX SOUS TENSION EN BT SUR LES OUVRAGES Recyclage

Module indépendant « Terminal Remplacement Appareil »

Formation agréée par le Comité des Travaux Sous Tension sous la codification
TST BT – TER APP

La recommandation du CTST aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en BT sur les Ouvrages de distribution d'Energie électriques est téléchargeable sur <https://www.comite-tst.com>

Objectif :	Actualiser et maintenir les compétences nécessaires pour préparer et réaliser, dans les règles de l'art et en toute sécurité, des activités spécifiques sous tension : <ul style="list-style-type: none">- sur des ouvrages de type «Terminal» et limitées aux dérivations individuelles,
Public concerné :	Personnel pratiquant des TST sur les ouvrages « Terminal Individuel ».
Prérequis :	Savoir lire, écrire et parler le français (<i>formation adaptée possible sous condition</i>). Être habilité « T » et avoir suivi le module initial Terminal Remplacement Appareil (TER APP) correspondant. La présentation du titre d'habilitation du stagiaire conditionnera l'accès au module de recyclage dans les types d'ouvrages concernés. La participation à la formation nécessite d'être en possession des EPI adaptés aux travaux visés. Ces prérequis seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation.
Durée :	2 jours (14 heures).
Pédagogie :	La progression pédagogique s'appuie sur la présentation de la réglementation et des exercices d'application pour des opérations simples réalisée par des formateurs formés et qualifiés dans le domaine de l'électricité et de la maîtrise des risques. 50 % du temps est consacré à des travaux pratiques.
Évaluation des acquis :	Grille d'évaluation CTST
Outils pédagogiques :	Salle de cours équipée, plateforme TST BT et outillages spécifiques agréés.
Accessibilité :	En cas de restriction médicale ou autres restrictions, un plan de compensation individuel pourra être mis en œuvre en amont de l'inscription, sur demande et sur validation de la faisabilité technique.
Dotations du stagiaire :	Documents, vêtements et EPI nécessaires voir la liste détaillée au verso.
Documents de fin de formation :	Attestation de formation et attestation du professionnalisme.
Lieu :	Site FORMAPELEC agréé par le CTST. Site client possible sous réserve d'installations conformes au cahier des charges du CTST validé par l'expert FORMAPELEC.

CONTENU DU STAGE

1 – Accueil et présentation de la formation – (30 min)

2 – Théorie – (4 h)

- Présentation de l'accidentologie TST BT.
- Rappel sur les CET BT.
- Rappel sur les FT
- Chaque exercice est précédé de la préparation et de la validation du processus opératoire.

3 – Travaux pratiques - (9 h 30)

Exercices imposés

- Remplacement d'un appareil avec conducteur neutre non interruptible et disjoncteur non accessible, hors cadre de la CET 6.5
- Remplacement d'un appareil avec conducteur neutre non interruptible et disjoncteur accessible, dans le cadre de la CET 6.5.

Exercices optionnels

(Modifiable en fonction de la demande de l'employeur et du diagnostic établi par le formateur lors du premier exercice de mise en situation)

- Habillage de pièces nues sous tension (CCPI, distributeur d'étage, ...).
- Dépose et pose de fusible à fusion non enfermée.
- Déconnexion et connexion sous tension d'un conducteur neutre sur un compteur.

Remarques : Une évaluation portant sur la connaissance des procédures et la réalisation pratique sera réalisée lors des différentes mises en situation.

Elle permettra, à partir d'une liste de critères spécifiques et validée par le Comité des TST, de déterminer l'aptitude ou la non-aptitude du stagiaire à pratiquer les activités sous tension dans l'ouvrage concerné.

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription avec engagement écrit de l'employeur, précisant que le personnel inscrit satisfait aux prérequis fixés par le Comité des Travaux Sous Tension.

DOCUMENTS QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Titre d'habilitation électrique d'indice « T » sur les ouvrages « **Terminal Remplacement Appareil** ».

VÊTEMENTS ET EPI QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Vêtements de travail (*couvrant les bras et les jambes, non propagateur de la flamme et ne comportant pas de pièces conductrices, NF EN 61482-2 et NF EN ISO 14116*).
- Paire de chaussures de sécurité (*NF EN ISO 20345*).
- Casque d'électricien avec jugulaire (*NF EN 397*) et équipement de protection oculaire et faciale (*NF EN 166*).
- Paire de gants composites (*à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00 ou 0*).

ou

- Paire de gants isolants 500 V en latex pour électricien (*à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00 ou 0*).

+

- Paire de surgants pour électricien en cuir à crispin (*à la taille du stagiaire, NF EN 388*).
- Paire de gants de manutention (*à la taille du stagiaire*).